

**Votre référent :** Corinne RIHOUEY

**Adresse :** 4 bis Avenue Maryse Bastié 17200 Royan

**Tél :** 05 86 220 600

**Email :** royan@apef.fr

**Site web :** www.apef.fr

**Structure déclarée :** SAP849988506

**Structure agréée:** SAP849988506

**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

**Transports**

Carabus : Lignes 10, 11, 12, 13, 14, 21, 22, 23, 24, 25.

Arrêt : Gare.

Accès PMR : Oui

### Autorité administrative :

**DDETS :** 3, Avenue Porte Dauphine, 17021 LA ROCHELLE, France

### Zone d'intervention :

Arces, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Ecluse, Cozes, Epargnes, Etaules, Grezac, L'Éguille, La Gripperie-Saint-Symphorien, La Tremblade, Le Chay, Le Gua, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Meursac, Mornac-sur-Seudre, Nancras, Nieulle-sur-Seudre, Royan, Sablonceaux, Saujon, Semussac, Saint-André-de-Lidon, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-JustLuzac, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sornin, Saint-Sulpice-de-Royan, Sainte-Gemme, Talmont sur Gironde, Thaims, Vaux-sur-Mer, Virollet

### Liste des partenariats et conventionnements :

Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Famileat

### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \***

## APEF ROYAN

TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC

### MÉNAGE REPASSAGE

Détente	29,00 €	31,90 €	15,95 €
Bien-être	29,91 €	32,90 €	16,45 €
Evasion	30,82 €	33,90 €	16,95 €
Ponctuel	37,27 €	41,00 €	20,50 €

### AIDE A DOMICILE

Aide + Accompagnements	29,91 €	32,90 €	16,45 €
Aide + Accompagnements ponctuel	34,55 €	38,00 €	19,00 €

### GARDE D'ENFANTS

Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	26,36 €	29,00 €	14,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,09 €	32,00 €	16,00 €

### BRICOLAGE

Ponctuel	50,00 €	55,00 €	27,50 €
----------	---------	---------	---------

### JARDINAGE

Régulier	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Ponctuel	45,83 €	55,00 €	27,50 €

### Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	42,00 €	38,18 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	30,50 €	27,73 €	Présence et vigilance à domicile	39,00 €	32,50 €
			Assistance informatique	39,00 €	32,50 €

(\*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(\*\*\*) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour nos prestations non hebdomadaires 2,00 TTC par heure (Taux de TVA associé à la prestation)



# DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *		Détente	Bien-être	Evasion	Aide à domicile *
<b>MENAGE</b>					
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X		ENTRETIEN DU LOGEMENT
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X		Nettoyer les sols et faire les poussières
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X		Nettoyer les sanitaires et les points d'eau
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X		Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ....)
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X		Faire les lits et changer les draps
Faire les lits		X	X		Ranger et organiser les pièces
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X		<b>GESTION DU LINGE</b>
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X		Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison
Cirer et ranger les chaussures			X		Effectuer des travaux simples de couture
<b>REPASSAGE</b>					
Repasser et ranger les vêtements		X	X		<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>
Repasser et ranger les matières délicates		X	X		Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)
Repasser et ranger le linge de maison		X	X		Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>					
Trier, étendre, plier le linge		X	X		Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X		Ranger et conditionner les produits achetés
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X		<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X		Nettoyer les fenêtres et les vitres
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X		Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières
Apporter et récupérer au pressing			X		Vider et sortir les poubelles
Effectuer des travaux simples de couture			X		Maintenir une vigilance au domicile
<b>GESTION DES COURSES</b>					
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X		Soins et promenades d'animaux de compagnie **
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X		<b>ACTIVITES ET SORTIES</b>
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X		Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***
<b>PREPARATION DES REPAS</b>					
Préparer des repas simples		X	X		Aider aux tâches administrative
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X		<b>CONFORT ET BIEN ETRE</b>
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>					
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X		Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) **
Entretenir les plantes		X	X		* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X		** Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X		*** Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X		

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Garde d'enfants *	Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
<b>DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS</b>			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
<b>COURSES / REPAS</b>			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
<b>SOMMEIL</b>			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
<b>SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT</b>			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
<b>DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE</b>			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT</b>			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

\* 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

\*\*\* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

\*\*\*\* Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

## Jardinage / Bricolage

La tonte	
Le désherbage	
Le ramassage des feuilles	
Le débroussaillage	
La plantation de petits végétaux	
La taille des haies, arbustes et arbres	
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	
Le déneigement des abords immédiats du domicile	
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	
L'entretien régulier des allées et des terrasses	
Le traitement des arbres et des arbustes	
L'application d'engrais et/ou d'amendements	
L'arrosage manuel des végétaux,	
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	
<b>LE POTAGER</b>	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	
<b>LE BRICOLAGE</b>	
Démonter, monter des meubles simples	
Poser des étagères ou des tringles à rideaux	
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre	
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc	
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce	
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)	
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée)	

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention :** La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'**entretien courant effectué à hauteur d'homme**, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).